Revue de presse du 15 au 31 mai 2022

Table des matières

AFRIQUE	
Gambie	1
EUROPE	2
Moldavie	2
Royaume-Uni	2
Royaume-Uni - Rwanda	3
Serbie	3
Union européenne	4
États membres de l'Union européenne	4
Bulgarie	4
Italie	5
France	6
Malte	7

AFRIQUE

Gambie

• RFI, « Près de 200 migrants gambiens reviennent au pays », 23 mai 2022.

Une importante opération de retours volontaires, coordonnée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a été réalisée dans la semaine du 19 mai 2022 afin de renvoyer dans leur pays d'origine 193 exilé·e·s gambien·ne·s. Parmi elles et eux, 148 sont arrivé·e·s de Tripoli (Libye), et 45 depuis Niamey (Niger). La mise en œuvre de ces retours dits volontaires s'inscrit dans les programmes conjoints de l'Union européenne (UE) et des Nations unies, renforcés en 2021 par l'adoption d'une nouvelle stratégie de l'UE en matière de retours. Si en l'espèce, les migrant·e·s renvoyé·e·s en Gambie se trouvaient dans une situation critique au Niger (bloqué·e·s dans une zone désertique) et en Libye (victimes de violences et d'exploitation), les promesses de soutien économique et d'aide à la réintégration de la part des agences onusiennes ou européennes s'accompagnent en réalité de fortes pressions poussant les exilé·e·s à retourner dans leur État d'origine, qu'ils et elles tentaient pourtant de fuir¹.

_

¹ GISTI, « <u>"Retour". Banalité d'un mot, brutalité d'une politique</u> », Revue Plein droit, juin 2020.

EUROPE

Moldavie

• Courrier des Balkans, « Moldavie : racisme et ségrégation pour les Roms d'Ukraine qui fuient la guerre », 26 mai 2022.

Depuis le début de l'offensive russe en Ukraine le 24 février 2022, plus de 470 000 personnes ont migré en Moldavie pour fuir la guerre — dont au moins 87 000 qui ont souhaité y rester et ne pas poursuivre leur exil ailleurs en Europe. Petit pays européen d'un peu plus de 2,5 millions d'habitant·e·s, la Moldavie a rapidement mis en œuvre un système d'hébergement pour les personnes venues d'Ukraine². Mais parmi celles-ci, les Roms ne bénéficient cependant pas du même accueil de la part des autorités moldaves, qui appliquent des mesures discriminatoires fondées sur des critères ethniques et raciaux.

Dans un <u>rapport du 9 avril 2022</u>, Human Rights Watch (HRW) dénonce les différences de traitement dont sont victimes les personnes Roms venues d'Ukraine, quelle que soit leur nationalité, notamment dans l'accès aux hébergements : depuis la mi-mars, la quasi-totalité des exilé·e·s Roms ont été hébergé·e·s dans des bâtiments séparés des autres, dans des conditions matérielles plus défavorables encore³. Une séparation imposée que l'ONG qualifie de ségrégation. Selon les bénévoles des centres d'accueil, et HRW — présents sur place — les services gouvernementaux auraient demandé au personnel de préciser l'ethnie des personnes réfugiées avant de les placer dans des centres, tout en admettant qu'il s'agissait d'une forme de profilage racial. Les associations de soutien aux Roms présentes dans le centre de Chişinău affirment qu'il existe dans cette ville une politique « non écrite » de refus d'hébergement de quasiment toutes les personnes Roms.

Royaume-Uni

- The Guardian, « Home Office detains all asylum seekers it plans to send to Rwanda », 22 mai 2022.
- Infomigrants, « <u>Le Royaume-Uni retient en centre fermé les migrants sélectionnés pour être envoyés au Rwanda</u> », 23 mai 2022.

Pour accélérer la mise en œuvre du projet d'externalisation des demandes d'asile vers le Rwanda, prévu par un Protocole d'entente signé entre Londres et Kigali le 14 avril 2022 par lequel le Royaume-Uni entend sous-traiter au Rwanda la gestion des exilé.e.s dont la demande d'asile a été jugée irrecevable (soit parce qu'arrivé·e·s sur le territoire britannique hors des postes frontières habilités⁴, soit car après un « voyage dangereux », soit car en provenance d'un « pays tiers sûr »), le Home Office (ministère de l'Intérieur britannique) a affirmé avoir placé dans des centres de détention toutes les personnes exilées qu'il souhaitait envoyer en Afrique. Celles-ci auraient d'abord été sélectionné·e·s et identifié·e·s comme étant susceptibles d'être envoyé·e·s au Rwanda par le ministère

² Revue de presse 15-28 février 2022.

³ Les personnes Roms venues d'Ukraine ont principalement été placées dans le bâtiment abandonné de la Faculté des Relations internationales (FRISPA), dans le Manej Sports Arena, et dans le centre MoldExpo (le plus grand centre du pays, à Chişinău). Dans des conditions que les militant⋅e⋅s jugent « inadéquates ».

⁴ Revue de presse du 1-15 avril 2022.

de l'Intérieur britannique, qui a cependant refusé de communiquer le nombre de personnes concernées et les critères de sélection retenus. Plus d'une centaine de migrant·e·s auraient déjà reçu du gouvernement une « notification d'intention de délocalisation », assortie d'un délai de 14 jours pour faire un recours. Des associations de soutien aux migrant·e·s alertent sur l'état de traumatisme dans lequel se trouvent les demandeur·euse·s d'asile en détention, et dénoncent l'absence d'informations sur les procédures de la part des autorités anglaises.

Royaume-Uni - Rwanda

- Le Monde, « Rwanda : Kigali s'attend à l'arrivée prochaine de demandeurs d'asile depuis le Royaume-Uni », 20 mai 2022.
- The Gardian, « First Rwanda deportation flight to leave UK on 14 June, says Priti Patel », 31 mai 2022.

Le ministère de l'Intérieur britannique a annoncé dans un <u>communiqué officiel</u> que le premier vol d'expulsion des demandeur·euse·s d'asile depuis le Royaume-Uni vers le Rwanda aurait lieu le 14 juin 2022. Le *Home Office* a indiqué que des « ordres d'éloignement » avaient été adressés par courriers officiels aux exilé·e·s concerné·e·s, concrétisant ainsi la dernière étape administrative du plan d'externalisation vers l'État rwandais. Trente-et-une personnes risqueraient d'être dans ce premier vol, mais peu de détails ont cependant été communiqués sur la manière dont elles ont été sélectionnées. Malgré les possibilités de recours envisageables, l'administration de Priti Patel a immédiatement placé en détention les exilé.e.s qu'elle veut expulser, et a déclaré vouloir les y maintenir jusqu'au jour du départ.

Au Royaume-Uni, les critiques à l'égard du partenariat anglo-rwandais, et plus généralement de la politique migratoire gouvernementale, sont nombreuses. Les opposant·e·s au projet soulignent notamment le fait que cette annonce intervient alors même que les conclusions du recours en justice formé contre le gouvernement à propos du protocole d'entente entre Londres et Kigali n'ont pas encore été rendues ⁵. De son côté, le Rwanda se dit prêt pour l'arrivée des premier·ère·s demandeur·euse·s d'asile. En vertu de cet accord, Londres financera dans un premier temps le dispositif à hauteur de 120 millions de livres (soit environ 140 millions d'euros).

Serbie

Courrier des Balkans, « Violents pushbacks de Roumanie vers la Serbie », 27 mai 2022.

Le Centre de protection et d'assistance aux personnes exilées en Serbie (APC/CZA) alerte sur l'augmentation des refoulements aux frontières entre la Serbie, la Hongrie, la Bulgarie, et la Roumanie, et dénonce l'intensification des violences exercées par les autorités régionales à l'égard des personnes migrantes⁶. L'APC/CZA affirme que dans la nuit du 26 au 27 mai 2022, la police roumaine aurait procédé, dans une extrême violence, au refoulement collectif de près de 50 exilé·e·s originaires de Syrie et du Pakistan, pour les renvoyer vers la Serbie, près du village de Majdan.

⁵ Revue de presse du 1^{er} au 15 mai 2022.

⁶ Voir les rapports de APC/CZA sur les refoulements aux frontières <u>nord</u> et <u>sud</u> de la Serbie en 2021.

Union européenne

- RFI, « <u>Sur la route vers l'Europe, les femmes migrantes sont particulièrement vulnérables</u> », 19 mai 2022.
- Le Courrier de l'Atlas, « <u>Le Parlement européen interpellé sur la protection des femmes migrantes</u> », 20 mai 2022.

Un regroupement de collectifs militants et d'associations européens ont déposé <u>une pétition</u> au Parlement européen, le 18 mai 2022, pour exiger de l'Union européenne (UE) et ses membres la reconnaissance effective des motifs d'asile spécifiques aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTIQA+. Réunissant plus de 39 000 signatures de citoyen·ne·s et organisations issues de 18 États membres de l'UE⁷, la pétition demande une réelle prise en considération des violences sexuelles et sexistes subies par les femmes dans les pays qu'elles tentent de fuir, mais également celles auxquelles elles sont exposées durant leurs parcours migratoires.

États membres de l'Union européenne

Bulgarie

 Courrier des Balkans, « <u>HRW dénonce les pushbacks aux frontières de la Bulgarie</u> », 26 mai 2022.

Un récent <u>rapport publié le 26 mai 2022</u> par l'ONG Human Rights Watch (HRW) alerte sur la systématisation des refoulements opérés par les autorités bulgares et l'intensification des violences exercées à l'égard des exilé·e·s. Entre novembre 2021 et avril 2022, HRW a interrogé 15 hommes afghans qui ont expliqué avoir subi 19 *pushbacks* (refoulements) par les autorités bulgares de la Bulgarie vers la Turquie. L'organisation affirme qu'il s'agissait d'expulsions collectives, contraires aux normes du droit international, sans qu'aucun examen individuel des demandes d'asile n'ait été réalisé. En 2021, le Comité Helsinki bulgare ⁸ avait comptabilisé 2 513 refoulements depuis la Bulgarie, impliquant 44 988 personnes.

La responsabilité de l'État bulgare n'est cependant pas la seule visée par l'ONG, qui pointe également le rôle des politiques migratoires impulsées par l'Union européenne (UE) dans l'augmentation des violences aux frontières envers les personnes exilées. L'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex, est présente en Bulgarie depuis 2016. À l'époque, elle avait indiqué que 192 agents avaient été déployés aux frontières de la Bulgarie avec la Turquie et la Serbie, mais l'agence reste cependant silencieuse quant à l'actuel effectif dont elle dispose en Bulgarie. Le Comité Helsinki bulgare appelle l'UE et ses États membres à mettre fin aux refoulements et à la déshumanisation des exilé·e·s.

⁷ Parmi ces organisations se trouvent notamment <u>plusieurs membres de Migreurop</u>.

⁸ Le Comité Helsinki bulgare (CHB) est une organisation non gouvernementale indépendante pour la protection des droits de l'Homme, créée à Sofia, en Bulgarie en 1993. Les Comités Helsinki sont des comités de surveillance du respect des droits humains. La plupart de ces comités sont situés dans des pays européens.

Italie

- Infomigrants, « Le Geo Barents de MSF autorisé à débarquer en Sicile les 470 rescapés à son bord », 19 mai 2022.
- Infomigrants, « L'Ocean Viking débarque en Sicile 294 migrants secourus au large de la Libye », 30 mai 2022.

Les autorisations de débarquement dans les ports italiens sont devenues de plus en plus difficiles à obtenir ces dernières années pour les bateaux des ONG qui transportent des personnes exilées secourues en Méditerranée centrale, et particulièrement depuis 2018 et la décision du gouvernement italien de fermer ses ports aux navires de sauvetage des ONG⁹. Alors que les opérations de sauvetage en mer menées par les ONG s'enchaînent pour porter assistance aux embarcations d'exilé·e·s en détresse, le gouvernement italien continue d'ignorer les demandes d'accès aux ports des navires de sauvetage. Contraintes d'attendre plusieurs jours en mer avec à bord des centaines de migrant·e·s dans des situations critiques, les équipes de sauvetage multiplient les alertes sur la situation des exilé·e·s en Méditerranée centrale et appellent les États européens à remplir leurs devoirs en matière de sauvetage en mer¹⁰.

Entre le 9 et le 12 mai 2022, le navire Geo Barents de Médecins sans frontières (MSF) a secouru 470 migrant·e·s au large de la Libye, et a dû attendre sept jours en mer avant d'être autorisé à débarquer dans un port de Sicile (Italie). Cette même semaine, les 294 exilé·e·s secouru·e·s par SOS Méditerranée avaient également attendu plusieurs jours dans le bateau de l'ONG avant d'être autorisé·e·s à débarquer sur l'île sicilienne, au même titre que les 58 personnes à bord du navire de Sea-Eye. Parmi les personnes arrivées en Italie ces dernières semaines, se trouvent principalement des ressortissant·e·s des pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest, ainsi que de la Corne de l'Afrique (Érythrée et Éthiopie). MSF déplore l'inaction des autorités maltaises et italiennes — pourtant premières responsables des sauvetages dans les zones SAR où se trouvaient les exilé·e·s en détresse — et les multiples refus d'accès à leurs ports. Silencieux et inactifs, les États négligent sciemment leurs obligations légales de fournir ou coordonner une assistance en mer.

- Les Déqodeurs, « <u>Le plus grand procès contre les ONG secourant les migrants en mer</u> », 29 mai 2022.
- Infomigrants, « Italy to launch trial against sea rescue NGOs », 18 mai 2022.

Alors que les États européens continuent de méconnaitre leurs obligations légales en matière de sauvetage en mer et d'ignorer les alertes sur le nombre de personnes exilées décédées ou disparues en Méditerranée centrale, la criminalisation des ONG s'accélère dangereusement dans plusieurs pays de l'Union européenne¹¹, dont l'Italie. Depuis 2016, les procès intentés par le gouvernement italien

⁹ Courrier International, «<u>L'Italie ferme ses ports aux migrants</u>, <u>I'Espagne intervient</u> », 11 juin 2018. Infomigrants, « <u>Salvini veut faire payer une amende allant jusqu'à 50 000 euros aux navires humanitaires qui entrent dans les</u> eaux italiennes », 12 juin 2018.

¹⁰ Selon la <u>Convention internationale Search and Rescue</u> (SAR, recherche et sauvetage) de 1979, ratifiée par l'Italie, les États parties doivent coopérer et se coordonner pour assurer le secours en mer dans les zones SAR dont ils sont responsables et ont l'obligation de prévoir un débarquement en lieu sûr (amendement de 2004).

¹¹ Médecin Sans Frontières, « <u>La criminalisation des initiatives de sauvetage en mer fait partie intégrante de la réponse des pays européens</u> », 10 août 2017.

contre des membres d'équipages de sauvetage augmentent¹². De nouvelles normes législatives sont adoptées pour réprimer plus strictement et dissuader toutes les formes de solidarités à l'égard des migrant·e·s¹³. Le 21 mai 2022, à Trapani (Sicile), a débuté la phase préliminaire du procès impliquant le plus grand nombre de membres d'ONG de sauvetage en mer, qui se soit tenu jusqu'à présent en Italie. Le procès a débuté après une enquête de quatre ans, entraînant la suspension des activités du navire *luventa* de l'organisation allemande Jugend Rettet.

Il s'agit de la première affaire de ce type à atteindre le stade de l'audience préliminaire, les autres enquêtes accusant des ONG de sauvetage s'étaient conclues par un non-lieu. Au total, plus de 20 personnes et associations, dont quatre militant·e·s allemand·e·s de Jugend Rettet, sont accusées par le gouvernement italien « d'aide et d'incitation à l'entrée irrégulière en Italie ». L'enquête ne concerne pas seulement l'association allemande, mais implique également les organisations de Médecins Sans Frontières et Save the Children. Les accusé·e·s risquent jusqu'à 20 ans de prison et de lourdes amendes.

France

• Le Monde, « En France, de plus en plus de non-Européens dans les bidonvilles », 19 mai 2022.

Le dernier <u>rapport annuel</u> du Collectif national droits de l'Homme Romeurope¹⁴, publié le 19 mai 2022, révèle que plus de 25 000 personnes habitent dans des lieux de vie informels — bidonvilles, squats, camps non-officiels — en France métropolitaine. Parmi elles, une grande majorité n'a pas la nationalité française. En 2021, selon la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), plus de 13 000 personnes étaient ressortissantes d'un État non-membre de l'Union européenne (UE), et 12 000 d'un pays membre de l'UE (principalement Roumanie et Bulgarie). Alors que depuis plusieurs années, on constate une part croissante de ressortissant·e·s non européen·ne·s parmi les personnes qui vivent dans des lieux informels, Romeurope souligne que les politiques publiques pour mettre fin aux bidonvilles sont pourtant davantage pensées et mises en œuvre pour les citoyen·ne·s de l'UE.

Le délégué général de Romeurope alerte sur le fait qu'il y a de plus en plus d'exilé·e·s débouté·e·s de leur demande d'asile ou de séjour dans ces bidonvilles en France, surtout des migrant·e·s venu·e·s des Balkans, ou de jeunes mineurs isolés d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb. Si le manque de moyens investis dans les plans d'accès au logement est de manière générale très préoccupant, les exilé·e·s d'Afrique et de Moyen-Orient sont, pour leur part, confronté·e·s à une réelle absence de volonté politique de la part des pouvoirs publics français.

¹² Migreurop, « <u>Domenico Lucano : quand accueillir dignement devient un délit</u> », 15 octobre 2021. Libération, « <u>Migrants : l'Italie de Salvini criminalise les ONG</u> », 6 août 2019. Infomigrants, « <u>Italie : pluie d'accusations contre les ONG d'aide aux migrants en Méditerranée</u> », 5 mars 2021. ONU News, « <u>Italie : une experte de l'ONU condamne la criminalisation du secours aux migrants en Méditerranée</u> », 8 décembre 2020.

¹³ L'Obs, « Le décret de Salvini contre les ONG qui aident les migrants définitivement adopté », 6 août 2019.

¹⁴ Romeurope regroupe 50 associations et collectifs, qui ont pour objet commun la défense des droits des personnes originaires d'Europe de l'Est, vivant en bidonville, squats ou autres lieux de informels en France.

Malte

• Infomigrants, « Malte, ou le refus assumé de porter secours aux migrants en détresse en Méditerranée », 20 mai 2022.

Le Conseil européen sur les réfugiés et exilés (ECRE) a publié un <u>article le 25 mai 2022</u>, dans lequel il dénonce le refus des autorités maltaises de porter assistance aux exilé·e·s en situation de détresse en Méditerranée, et plus généralement la politique migratoire mise en œuvre par La Valette. ECRE — qui regroupe 150 ONG issues de 39 États européens — accuse les autorités maltaises d'ignorer les appels de détresse émis par les exilé·e·s ou les bateaux de sauvetage des ONG. Ces dernières rapportent que malgré ses obligations légales, Malte ne mène pas d'opérations de secours dans sa zone de recherche et de sauvetage (*Search and Rescue*, SAR), au sud de l'île de Lampedusa. Les autorités sont accusées d'empêcher les bateaux (des migrant·e·s ou des ONG) d'entrer dans la zone SAR maltaise. La Valette aurait, par ailleurs, signé un protocole d'entente avec la Libye le 28 mai 2022 afin d'intensifier la lutte contre l'immigration dite irrégulière, et empêcher les navires des ONG d'accéder à la zone SAR maltaise¹⁵.

Le groupement d'ONG souligne en outre la répression et la criminalisation des migrant·e·s et de leurs soutiens mise en œuvre par le gouvernement maltais depuis plusieurs années, et particulièrement depuis 2018. Inquiet de la situation des exilé·e·s en Méditerranée centrale et de l'augmentation du nombre de mort·e·s et disparu·e·s dans cette région, ECRE a publié <u>plusieurs articles au cours du mois de mai 2022</u>, à travers lesquels il pointe la responsabilité de plusieurs pays, notamment l'Italie, la Tunisie, et la Libye. Sur les plus de 24 000 exilé·e·s décédé·e·s ou disparu·e·s entre 2014 et juin 2022 dans la mer Méditerranée et enregistré·e·s dans le cadre du projet *Missing Migrants* de l'Organisation Internationale de la Migration (OIM), au moins 19 520 personnes se trouvaient dans la région de la Méditerranée centrale.

_

¹⁵ Migreurop, « <u>Des centaines d'ONG et d'individus réclament la révocation de la zone SAR de la Libye</u> », 3 juillet 2020.